



MENTION

METIERS DU BTP : BATIMENT ET CONSTRUCTION

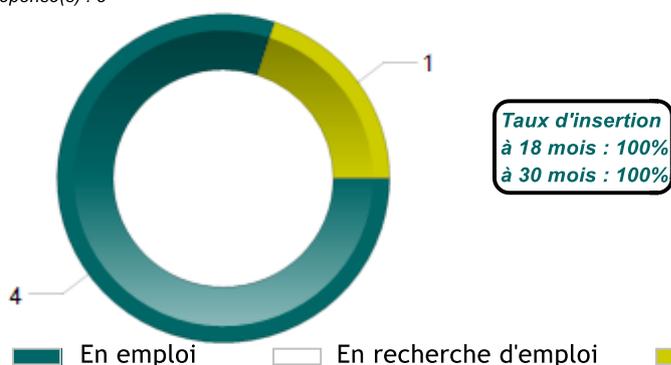
PARCOURS

EXPERT EN DIAGNOSTICS TECHNIQUES DE L'IMMOBILIER ET PHATOLOGIES DU BATIMENT

DEVENIR DES DIPLÔMÉS

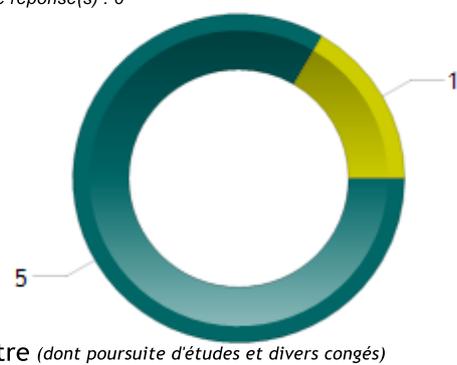
Situation professionnelle au 1er décembre 2018, 18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 5



Situation professionnelle au 1er décembre 2019, 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 6



Taux d'insertion
à 18 mois : 100%
à 30 mois : 100%

EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI

-COLLABORATEUR D'ARCHITECTE

-DIAGNOSTICAIRE IMMOBILIER

-DIAGNOSTIQUEUR AMIANTE

-DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

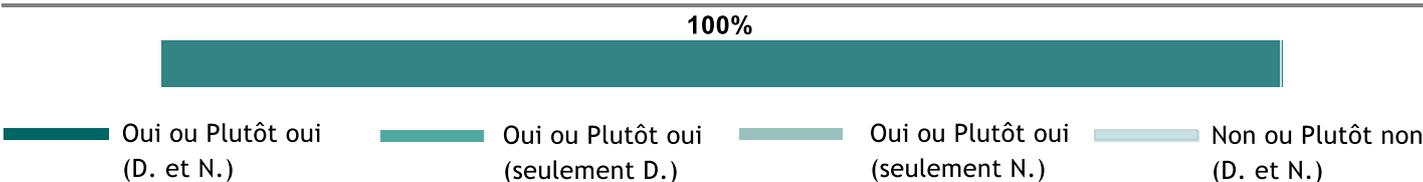
-DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER, SPECIALISE AMIANTE

SATISFACTION

Satisfaction des missions dans l'emploi *Nombre de réponse(s) : 4*



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau) *Nombre de réponse(s) : 4*



MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 5

Suite à un stage 40 %

Suite à une alternance 40 %

Sites dédiés à l'emploi 20 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

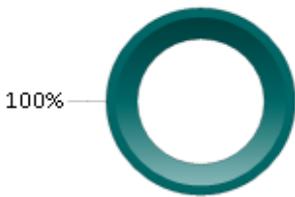
Nombre de réponse(s) : 4



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 4



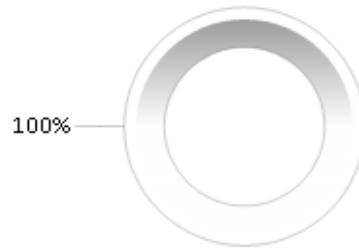
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

Nombre de réponse(s) : 5



Cadre Technicien Employé

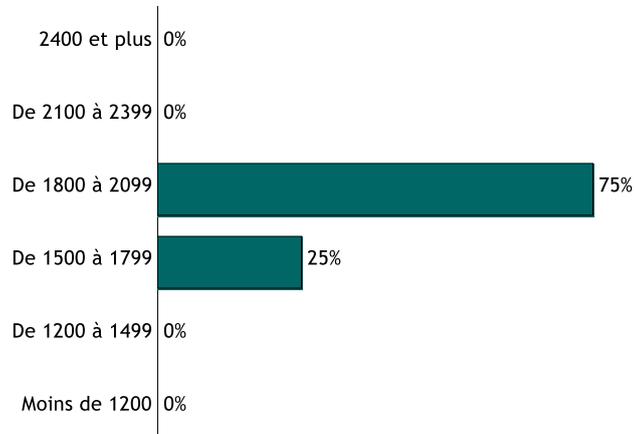
Employeur

Nombre de réponse(s) : 4



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 4



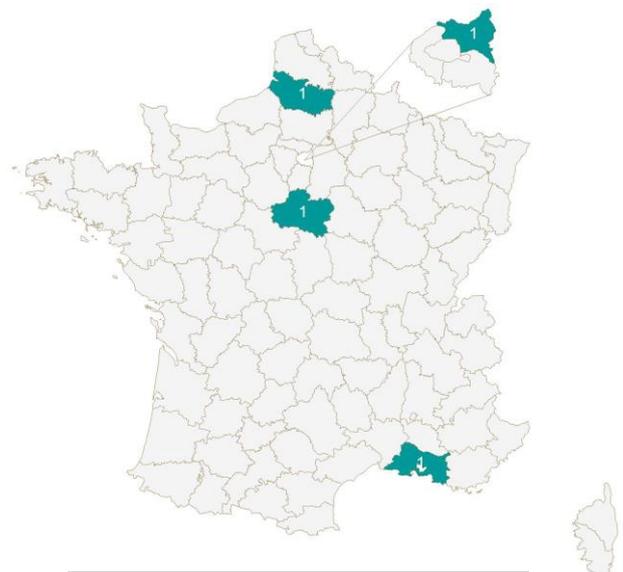
Salaire médian : 1804 euros

Salaire moyen : 1819 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 4



Emploi(s) à l'étranger: 0

